

Je veux passer en revue, d'une façon assez détaillée, les programmes des affaires indiennes actuellement en cours. Avant de le faire, toutefois, j'aimerais parler de trois ou quatre questions importantes qui nous préoccupent tous et auxquelles je consacre beaucoup d'efforts.

Mes honorables collègues se souviendront que l'administration des affaires indiennes a fait l'objet d'une conférence fédérale-provinciale en novembre 1963. Les délégués à cette conférence ont convenu que la question était si complexe qu'elle nécessiterait la tenue d'une conférence ministérielle fédérale-provinciale. Nous travaillons à des projets en ce sens.

Au cours des mois qui se sont écoulés depuis novembre dernier, nous avons élaboré certaines propositions visant à susciter un plus grand intérêt et une plus grande collaboration de la part des provinces à l'égard des affaires indiennes, en gardant toujours comme principal objectif celui de procurer aux Indiens les mêmes chances d'amélioration sociale et économique que celles dont jouissent les autres citoyens. Nous savons que les provinces ont également utilisé profitablement de cette période en étudiant quel rôle elles pourraient jouer dans la réalisation des principaux objectifs sur lesquels on s'est entendu à la conférence de novembre.

Nous nous proposons de tenir les Indiens parfaitement au courant de la situation concernant l'extension d'une façon accrue des services provinciaux en leur faveur. J'ai déjà écrit à tous les conseils de bande pour leur expliquer le but de la conférence de novembre, et je les tiendrai au courant des événements à mesure qu'ils se produiront.

En accord avec notre intention de consulter les Indiens à l'égard de toutes les questions qui les concernent directement, nous avons fait parvenir aux bandes et aux organisations indiennes par tout le pays des exemplaires du bill C-130 concernant le règlement des réclamations des Indiens, tel qu'il a été présenté à la Chambre le 14 décembre dernier. Je suis heureux de dire que la réponse a été bonne en général; environ deux cent cinquante bandes ont déjà écrit à ce sujet et trente et une réponses nous sont parvenues d'autres sources. Nous étudierons soigneusement les diverses propositions qui nous seront soumises, avant d'entamer l'étude de cette mesure législative.

J'espère bien que nous pourrons aussi aller de l'avant au cours de l'année prochaine en ce qui concerne les modifications à apporter à la loi sur les Indiens. Il a déjà été fait beaucoup de travail préparatoire. Par ailleurs, nous ne voulons pas traiter cette question précipitamment et sans lui accorder beaucoup de réflexion. De plus, nos façons de voir, comme législateurs, doivent être modifiées dans une certaine mesure par la tour-

nure, assez nouvelle parfois, que prennent les événements touchant les Indiens, dont l'orientation vers une collaboration plus étroite avec les provinces et la méthode du développement communautaire dont je parlerai plus tard, ne sont pas les moindres exemples.

J'ai parlé de consultation avec les Indiens au sujet de la possibilité d'étendre dans une plus grande mesure aux Indiens les services normalement fournis par les gouvernements fédéral et provinciaux, et le bill concernant les réclamations des Indiens. Je tiens à confirmer ici ce qui a déjà été dit à propos de la loi sur les Indiens, c'est-à-dire que notre gouvernement consultera les Indiens à l'égard de toute modification proposée. Cette consultation n'est certes pas facile, car il y a plus de 550 bandes et une douzaine ou plus d'organisations indiennes. Malgré tout, on s'efforce de rechercher les moyens de mieux connaître l'opinion indienne à tous les niveaux, dans les bandes, dans les diverses régions et sur le plan national. Je suis sûr que l'on parviendra à trouver une manière qui soit satisfaisante à la fois aux Indiens et au gouvernement.

Outre les consultations directes avec les Indiens, nous espérons apprendre beaucoup grâce au projet de recherches sur les Indiens qui a été annoncé à la Chambre, le 2 décembre dernier, et qui entre maintenant dans la phase des études sur place. Le directeur des recherches, M. H. B. Hawthorn, m'a informé qu'avec le directeur associé, M. Adélar Tremblay, ils étaient parvenus à réunir une équipe de personnes très compétentes pour l'exécution du projet.

Comme nous l'avons dit en décembre, cette initiative a pour but de recueillir un ensemble de données qui permettront d'établir des principes directeurs utiles pour l'élaboration des lignes de conduite et des programmes d'ensemble qui seront requis à l'avenir pour favoriser le bien-être et le progrès des Indiens au Canada. Je suis certain qu'une documentation précieuse commencera bientôt à émaner de cette étude unique dans les annales du Canada.

Avant de passer en revue les programmes des affaires indiennes, je dois mentionner que, bien que je sois très intéressé au bien-être des Indiens, les questions se rapportant directement à leur santé relèvent de la juridiction du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Sans doute, suis-je prêt à examiner avec mon collègue les questions qui peuvent surgir relativement à la santé des Indiens, mais je désire mentionner que les honorables députés auront l'occasion de poser à ce sujet toutes les questions qu'ils voudront, lors de l'examen des prévisions budgétaires du ministère.